Accord OTT local

CHERBOURG la cgt NAVAL GROUP

OTT locale: la CGT valide le relevé de décisions

2 juin 2020

La non-signature du deuxième accord COVID a fait accélérer les négociations locales afin de revenir à une situation « nominale » des horaires de travail. C'est tant mieux car cela atténuera les effets néfastes des mesures unilatérales de la direction. Cependant, des aménagements sont nécessaires dans la période afin de coller aux contraintes sanitaires. La CGT a participé à toutes les réunions et a amené des propositions concrètes à la table des discussions.

Activités tertiaires :

Voici les types d'horaires HV qui ont abouti après discussions.

Organisation du travail - COVID-19

28/05/2020

Variabilité

| Horaires | | |

Activités industrielles :

Voici les horaires qui ont aboutis après discussions.

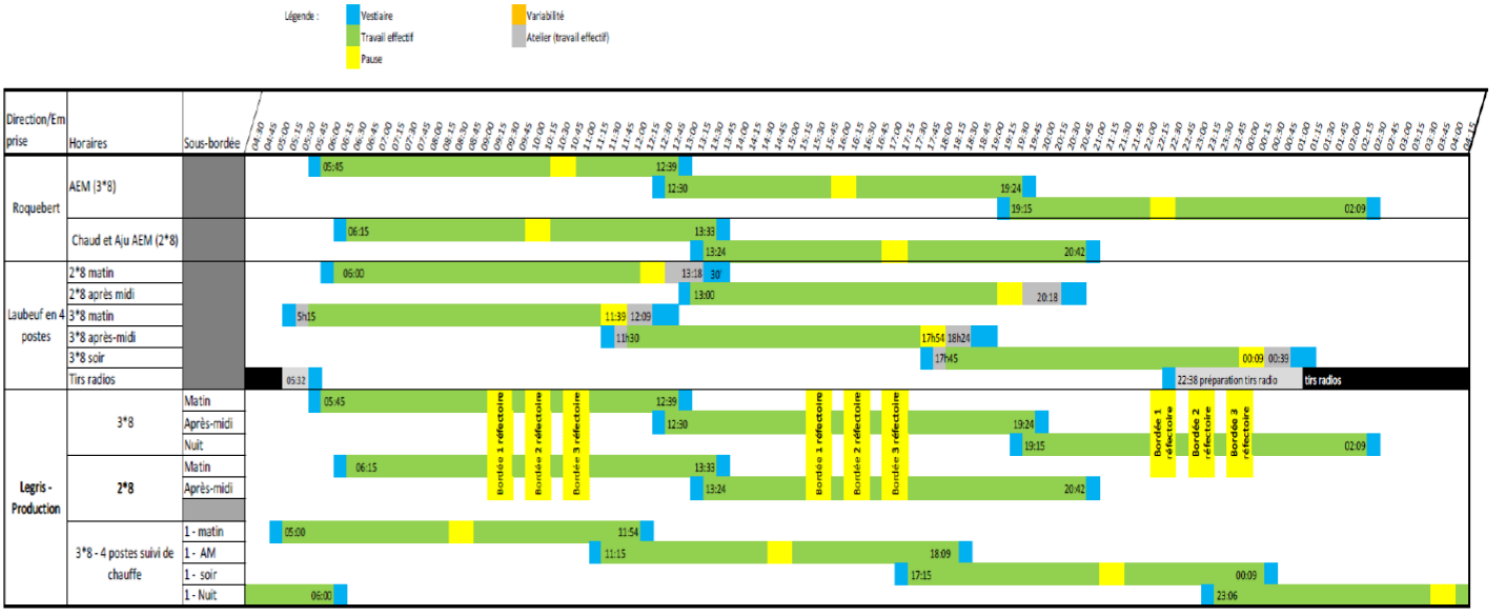

La mise en place des horaires postés est fortement contrainte par la problématique des vestiaires et l'impossibilité de faire se croiser les différents postes dans ceux-ci au moment de l'embauche et de la débauche. Cela entraine de fait un décalage vers la droite des horaires et donc des fins de postes tardives aux détriments des personnels.

La CGT a demandé lors des discussions de revenir à des recouvrements de 21mn afin de revenir à des horaires de fin de poste plus raisonnable. La direction a refusé pour le moment. La CGT va très vite revenir vers les personnels pour avoir leurs ressentis sur les horaires imposés par la direction et fera valoir la clause de revoyure prévu dans l'accord si le retour des personnels est négatif.

De plus, la CGT rappelle le caractère **temporaire** de cet accord (du 8 juin au 30 septembre) et n'acceptera pas que la période serve à la mise en place d'organisations qui s'avéreraient pérennes après la date de fin d'accord, notamment l'organisation du travail à bord en 3x8.

Restauration :

C'est le gros point noir cherbourgeois. La direction, certaine d'obtenir comme d'habitude une signature de l'accord COVID n°2, a anticipé une période de travaux prévu en été au mois de juin au restaurant « la presqu'ile ». Si l'avis de la CGT avait été demandé sur cette anticipation, nous nous y serions opposés. Mais la CGT n'a pas la présidence du Conseil d'Administration du restaurant de la presqu'île.

Cet accord n°2 n'étant pas signé et le hold-up sur les heures à récupérer ou les CP à poser n'étant plus possible, la direction se voit dans l'obligation d'accélérer la reprise d'activités. Le restaurant étant fermé, la question de la capacité des réfectoires devient alors un vrai problème.

Dans les discussions, la direction a évoqué la possibilité d'accéder aux réfectoires en tenu de travail. La CGT, dans le relevé de décisions, a tenu à faire apparaître le caractère **exceptionnel et provisoire** de cette situation et y apposer un **protocole sanitaire strict**. La CFDT, qui n'avait pourtant pas montré cette fibre protectrice lors du combat contre l'amiante il y a quelques semaines, a tout simplement refusé de voir apparaître cette notion. Dont acte, espérons seulement que cette absence de protocole sanitaire ne favorise pas les zones et les pauses de restauration « sauvages » aux quatre coins des services et ateliers en dehors de toutes précautions sanitaires.

La CGT a décidé d'émettre un avis favorable au relevé de décisions Cherbourgeois. Si cette position est majoritaire avec les autres partenaires sociaux, ce sera à la commission paritaire nationale de valider ces dispositions. Enfin, le CSE Cherbourgeois devra être consulté avant une mise en application pour le 8 juin au plus tôt.